



27190



## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 22 novembre 2018**

### DESIGNATION D'UN CONSEILLER A LA NOUVELLE COMMISSION DE CONTROLE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commission de révision des listes électorales est supprimée. C'est le maire seul qui doit inscrire ou radier les électeurs. Tout recours ou réclamation doit être formulé auprès d'une commission de contrôle avant saisie du juge administratif. Pour le Fidelaire, la commission doit être composée d'un conseiller volontaire et d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal (hors conseil).

Madame Anne-Marie FAUVEL, volontaire, est élue pour le conseil, Madame Martine GAGNET et Monsieur Daniel PIETON, siégeant déjà dans l'ancienne commission, sont proposés comme délégués nommés par le Préfet et le Président du Tribunal.

### REPRISE DE LA BOUCHERIE/CHARCUTERIE ?

Interrogé par un négociateur de fonds de commerce sur la possibilité d'une révision du loyer de ce commerce et sur une évaluation de prix pour une éventuelle vente des murs, le conseil municipal, décide :

- par 10 voix pour et 1 abstention, dans le cas d'une reprise, d'abaisser le loyer à 550 € ht par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- par 10 voix pour et 1 contre de ne pas vendre les murs.

### AVIS SUR LA VENTE DE 2 PAVILLONS AU LOTISSEMENT DES BUISSONNETS

Le conseil municipal donne un avis favorable à la vente par le Logement Familial de l'Eure de 2 pavillons, situés au 2 et 8 du lotissement des Buissonnets. Il s'agit de 2 logements de type 4 et 5 de 81 m<sup>2</sup> et 88 m<sup>2</sup> proposés au prix de 97 000 € et 104 000 € aux locataires occupants.

Par ailleurs, la commune ne maintient pas sa garantie pour le prêt ayant aidé au financement de ces constructions.

### BAIL ANTENNE 4 G D'ORANGE

Le nouveau projet de bail intègre globalement les remarques formulées par la municipalité. Subsistent toutefois, deux questions par rapport à l'implantation de l'antenne sur le terrain et à l'enfouissement du réseau électrique jusqu'à la parcelle. Sous réserve d'éclaircissements sur ces 2 points, le conseil accepte par 9 voix pour et 2 contre, cette location et autorise le Maire à le signer le contrat ad hoc.

### REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Depuis le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) obligeant toute entreprise, collectivité, etc... à mettre en place des actions pour protéger les données en leur possession. Après étude et conseils, il est décidé de recourir à l'Association pour le Développement et l'Innovation des Collectivités (ADICO) qui propose des tarifs intéressants dans le cadre d'une mutualisation au sein de la communauté de communes et avec des aides du conseil départemental.

## VIREMENT DE CREDITS

---

Des virements de crédits sont nécessaires pour tenir compte d'une part, d'Allocations de Retour à l'Emploi à verser de nouveau à un agent titulaire, licencié en 2016 et réinscrit à pôle emploi depuis le 12 septembre 2018, soit un montant de 3 500 € et d'autre part pour des travaux en régie effectués à la salle des fêtes à hauteur de 2 000 €.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Ecole : le regroupement scolaire intercommunal SIVOS 2000 du Pays compte à la rentrée 2018/2019, 187 enfants répartis comme suit : 65 à la Ferrière, 73 au Fidelaire et 49 à Sébécourt.

Goûter des Aînés : samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à partir de 15 h

Réfection de l'allée de l'église : coût 1467 € et réalisée par les agents communaux.

Remise des prix villes et villages fleuris : Le Fidelaire se verra remettre le prix d'honneur le lundi 3 décembre à l'hôtel du département.

Inventaire des foyers lumineux : M. Philippe MORIN parcourra la commune afin de répertorier et de localiser tous les foyers lumineux.

Téléthon : passage et halte de la virade Jean-Jacques HUBERT le samedi 8 décembre vers 14 h au Fidelaire

Arbre de Noël des Farfadets : le mardi 18 décembre 2018 à la salle des fêtes du Fidelaire.

Concert de M. Hugonnier : mise à disposition de la salle des fêtes pour ce concert dont 100 % des recettes seront versées à l'école du Fidelaire pour aider au voyage en Angleterre des CM1 et CM2.

Collecte de papiers : la société PAPREC propose une somme de 700 € pour une collecte de 10 tonnes de papier. L'école du Fidelaire s'est lancée dans ce défi pour financer son projet de voyage en Angleterre

Voix de la Risle : accord du prêt de la salle des fêtes pour l'organisation d'un concert gratuit à l'occasion des 10 ans de l'association

Fait au Fidelaire, le 23 novembre 2018